



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/277
28 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 123 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nouvelle approche possible de planification des programmes

Rapport du Secrétaire général

I. HISTORIQUE

1. Dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a, entre autres, réaffirmé que le plan à moyen terme constituait la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies et devait servir de cadre à l'élaboration des budgets-programmes biennaux; elle a en outre fait siennes les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa trente-deuxième session¹ selon lesquelles le prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme devrait être soumis à l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du CPC et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

2. Dans son rapport, le CPC avait recommandé que le prototype d'un nouveau mode de présentation lui soit présenté à sa trente-troisième session. Ce prototype devait tenir compte des conclusions pertinentes du séminaire sur le prototype de nouveau document budgétaire, et répondre en particulier aux questions que pose le déroulement du processus de rédaction et de révision, y compris celles qui concernent l'élaboration et la présentation de la documentation et l'examen des documents relatifs à la planification des programmes par les organes subsidiaires intergouvernementaux.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a en outre fait sienne la recommandation du CPC sur la convocation par le Secrétaire général d'un séminaire technique spécial d'experts pour aider le Secrétariat à mettre au point le prototype du nouveau mode de présentation du plan à moyen terme. Ce séminaire s'est tenu à Mohonk (Etat de New York), du 22 au 28 avril 1993. Il a réuni 23 experts, qui tous étaient ou avaient été membres du CPC ou du CCQAB, parmi lesquels le Président en exercice du CCQAB et les Présidents des

* A/48/150.

trente-deuxième et trente-troisième sessions du CPC. La Secrétaire générale adjointe à l'administration et à la gestion a assisté au séminaire, dont le service a été assuré par la Division de la planification des programmes et du budget. Le Contrôleur a fait office de modérateur.

II. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME ACTUEL DE PLANIFICATION, PROGRAMMATION, BUDGETISATION, CONTROLE ET EVALUATION

4. Le système de planification, programmation, budgétisation, contrôle et évaluation a été mis en place en application de décisions de l'Assemblée générale. Le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation découlent des résolutions de l'Assemblée générale 37/234 du 21 décembre 1982, 38/227 A et B du 20 novembre 1983, 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/215 du 21 décembre 1987.

5. Sous sa forme actuelle, le plan à moyen terme est censé harmoniser les multiples directives adoptées par les Etats Membres pour guider les activités de l'Organisation, et en extraire un ensemble cohérent de programmes assortis de stratégies et d'objectifs concrets sur une période de six ans. Le plan à moyen terme actuel couvre les années 1992 à 1997 et est révisé tous les deux ans au besoin.

6. Après approbation, le plan à moyen terme sert de cadre et de structure programmatique au budget-programme biennal. Un rapport sur l'exécution du programme permet de contrôler la mise en oeuvre des activités programmées dans le budget, tandis que des évaluations effectuées à différents niveaux, dont des évaluations sélectives plus approfondies, permettent d'apprécier la productivité, l'intérêt, l'efficacité et l'effet des programmes.

7. L'efficacité de ce système du point de vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation a été de plus en plus mise en doute, tant au sein du Secrétariat que parmi les Etats Membres. Ces préoccupations ont abouti à la section VIII de la résolution 46/185 B du 20 décembre 1991 de l'Assemblée générale sur la présentation d'un prototype de nouveau mode de présentation du budget, et dans la résolution 47/214 sur un prototype de nouveau mode de présentation du plan à moyen terme.

8. Leur examen des principaux éléments du règlement et des règles régissant la planification des programmes, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation, en ce qu'ils s'appliquent au plan à moyen terme a conduit les participants au séminaire à recenser un certain nombre de défaillances du système actuel. En particulier :

a) Le plan à moyen terme a tendance à se réduire à une agrégation verticale de plans et stratégies sectoriels, au lieu d'offrir, par le biais d'une introduction substantielle, un vaste panorama des objectifs et des orientations générales de l'Organisation pour la période considérée;

b) Les directeurs de programme et de nombreux Etats Membres accordent un rang peu élevé de priorité à l'élaboration du plan. Une fois adopté, ce dernier n'est guère utilisé et n'influence guère les activités de l'Organisation;

/...

c) La corrélation entre le plan et le budget-programme est souvent assez formelle, et de nombreux passages des deux textes font double emploi;

d) S'il est vrai que le contrôle de l'exécution doit permettre de déceler les insuffisances dans l'exécution du budget, cet outil a besoin d'être considérablement perfectionné pour devenir efficace;

e) Les objectifs indiqués dans le plan à moyen terme ne sont pas suffisamment précis pour servir de normes par rapport auxquelles mesurer l'effet des programmes de l'ONU, comme l'envisage l'article 6.1 du règlement susmentionné;

f) On consacre beaucoup plus de temps à l'examen des plans et budgets qu'à leur exécution et à leur évaluation.

9. Malgré ces insuffisances, le système actuel impose une certaine discipline aux directeurs de programme et facilite les consultations avec les Etats Membres et entre ces derniers. Ce serait donc une erreur que d'en éliminer les concepts et éléments qui ont trait à la planification et à la programmation, sous prétexte que l'on ferait un usage plus judicieux et plus rentable des ressources de l'Organisation en se contentant d'un budget annuel ou biennal. Un processus permettant de définir et d'adopter les grandes orientations et un cadre dans lequel organiser et présenter les programmes et activités afin de justifier les ressources requises sont indispensables si l'on veut préserver et renforcer le caractère démocratique de l'Organisation ainsi que la cohésion et l'efficacité du Secrétariat.

10. Avant de revoir les concepts et pratiques en matière de planification, programmation et budgétisation, il n'est pas inutile de rappeler quelques faits :

a) Contrairement aux illusions qui dominaient à une époque aujourd'hui révolue d'euphorie technocratique, il n'est ni facile de prévoir le cours futur des événements mondiaux ni prudent de croire que des plans et que des politiques volontaristes peuvent modifier de façon significative l'évolution des sociétés. Il n'en est pas moins important de réaffirmer que l'humanité est capable d'agir sur son avenir. La planification au sein de l'ONU pourrait se fonder sur la conviction qu'il est possible d'améliorer la condition humaine en reconnaissant qu'il existe un bien commun et que les valeurs universelles valent la peine d'être défendues;

b) Non contente de fournir un cadre où débattre les problèmes du monde, l'ONU a aussi des activités opérationnelles. Elle joue un rôle précieux en remplissant ses multiples fonctions, qui vont de l'élaboration d'instruments juridiques au règlement des différends et à l'exécution de projets de développement. Pour harmoniser ces différents aspects de la vie de l'Organisation, notamment en déterminant des priorités et en assurant l'allocation des ressources dans l'ordre et la transparence politique, il faut disposer d'un cadre de planification et de programmation;

c) Les problèmes qui assaillent la communauté internationale en cette fin de siècle imposent non seulement une prompt réaction de la part de tous les intéressés, depuis les gouvernements jusqu'aux organisations internationales ou

/...

non gouvernementales, mais encore une planification concertée. A cause des tempêtes politiques et idéologiques qui caractérisent notre époque, l'ONU se doit de réfléchir au sens de sa mission et de planifier l'orientation de son action. Adopter une perspective à long terme, c'est dépasser les apparences et atteindre un niveau de compréhension qui se situe au-delà des explications superficielles et des intérêts à court terme.

11. Le présent rapport expose les conclusions des discussions du séminaire sur le plan à moyen terme et, dans la mesure du possible, leurs liens avec l'élément budget-programme du système. Etant donné que les participants au séminaire sont convenus que le système actuel de planification avait besoin d'être réformé pour devenir efficace, il est apparu nécessaire d'obtenir l'accord préalable des Etats Membres sur les principes de cette réforme avant de mettre au point les prototypes des nouveaux documents qui en résulteraient. On trouvera ci-après les propositions du Secrétariat, inspirées par les idées débattues au séminaire.

III. PROPOSITIONS DE REFORME

A. Perspectives au niveau des grandes orientations

12. Sous sa forme actuelle, le plan à moyen terme ne met pas bien en lumière les grandes orientations qui sont envisagées. Son introduction est noyée dans l'ensemble du document; en outre, le lecteur a du mal à établir un rapport entre les textes explicatifs des programmes et sous-programmes et les grandes orientations qui sous-tendent ces derniers. De plus, jusqu'à maintenant, les activités de maintien de la paix n'étaient généralement pas incluses dans le plan à moyen terme; il y a là une lacune importante à corriger.

13. Il a par conséquent été proposé de remplacer l'introduction actuelle du plan par un document de politique générale, intitulé "Perspectives", qui traiterait du rôle et de l'orientation des activités de l'ONU. La principale fonction de ce document serait d'offrir une vision commune des défis que la communauté internationale doit relever et des problèmes qu'elle doit résoudre, du rôle de l'ONU dans cette entreprise, et de l'engagement des Etats Membres à conjuguer leurs efforts et à chercher ensemble des solutions qui permettront de réaliser les desseins et d'atteindre les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

14. Plutôt que de se présenter sous la forme d'un résumé des décisions à exécuter, ce qui est actuellement le cas de l'introduction du plan à moyen terme, le document passerait en revue les grandes tendances et les problèmes persistants de l'heure, les nouveaux défis susceptibles de naître de ces tendances, et les solutions que l'ONU (Etats Membres et Secrétariat) pourrait mettre en oeuvre, étant donné le caractère unique de l'Organisation. Pour établir les "Perspectives", on devrait également tirer parti de la position exceptionnelle qu'occupe l'ONU dans l'observation des affaires du monde.

15. Sans pour autant perdre de vue les textes portant autorisation de décisions des organes délibérants, le nouveau document devrait être tourné vers l'avenir et devrait inciter les Etats Membres à chercher des solutions aux problèmes et défis du futur; il devrait proposer les grandes lignes de l'action de l'Organisation, en tenant compte de la répartition des compétences au sein du système des Nations Unies. Etant donné la nature et le but du document, il ne

/...

devrait traiter ni de l'allocation des ressources ni de l'ordre de priorité; par ailleurs, il ne devrait pas renvoyer de façon trop précise à des stratégies sectorielles. Clair et concis, il devrait être présenté sous une forme voisine de celle du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Afin de fournir un cadre à la planification des programmes, il devrait être assorti d'une liste des grands programmes et d'indications générales quant à leur structure.

16. Les "Perspectives" devraient être établies par le Secrétaire général et présentées pour adoption à l'Assemblée générale; à cette fin, le Secrétaire général consulterait les Etats Membres et les autres entités du système des Nations Unies. Au sein du Secrétariat, les directeurs de programme au plus haut niveau devraient être associés à leur élaboration. Le Cabinet du Secrétaire général devrait jouer un rôle prépondérant dans leur rédaction.

17. En ce qui concerne la procédure d'examen des "Perspectives" par l'Assemblée générale, le document, une fois établi par le Secrétaire général, pourrait être examiné directement par l'Assemblée générale en séance plénière, après examen par un groupe de travail. Ainsi, les "Perspectives" recevraient toute l'attention et la considération dues à leur caractère éminemment politique.

18. Une autre possibilité consisterait à présenter d'abord le document pour examen, à des organes pertinents, comme la Commission du développement durable, puis au CPC, au Conseil économique et social et aux grandes commissions de l'Assemblée générale; à la lumière des recommandations de ces organes, celle-ci l'examinerait à son tour et l'adopterait sous la forme, par exemple, d'une déclaration solennelle.

19. Il faudrait, la première fois, que le document soit prêt à temps pour que le prochain programme de travail s'en inspire. Pour conférer aux "Perspectives" l'autorité requise, il conviendrait peut-être d'en prévoir l'examen à une date coïncidant avec la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995.

20. En ce qui concerne la période sur laquelle porteraient les "Perspectives", plusieurs propositions ont été faites; celle qui semble le mieux convenir envisage une durée de huit ou 10 ans. Une fois adoptées, les "Perspectives" ne devraient être modifiées que si, pendant la période considérée, le besoin s'en faisait réellement sentir, pour des raisons qu'on ne pouvait prévoir.

B. Programme de travail à moyen terme

21. Le plan à moyen terme actuel fournit la structure programmatique utilisée pour établir le budget biennal; il sert aussi de référence générale permettant de vérifier que les activités proposées sont conformes aux intentions des organes délibérants. Cependant, le Secrétariat n'a pas assimilé la planification comme outil de gestion. En gros, la planification a été traitée, au Secrétariat, comme une activité bureaucratique se résumant à remplir des formulaires, et non comme une occasion de réfléchir sur l'avenir et de se préparer à l'action. Les directeurs de programme se réfèrent rarement – voire jamais – au plan, une fois celui-ci adopté. Ils ne voient pas non plus l'effet du plan sur l'allocation des ressources.

/...

22. A cela s'ajoutent les difficultés techniques que pose la rédaction du plan. Des activités d'ordre différent exigent des méthodes de planification différentes; adopter la même méthode et la même présentation pour les activités de fond et les services d'appui n'est guère approprié.

23. Il est indispensable de disposer d'une base rationnelle sur laquelle asseoir les décisions en matière d'allocation des ressources. Si l'on veut que ces décisions ne soient pas dictées par la tyrannie de l'horizon à court terme qui est celui des impératifs budgétaires, il faut qu'elles découlent d'une analyse s'inscrivant dans une perspective plus longue qu'une période d'un à deux ans.

24. Un document intermédiaire pour faire le lien entre les "Perspectives" et les budgets est donc nécessaire, mais à condition d'éviter les doubles emplois qui existent actuellement entre le plan à moyen terme et le budget-programme. Etant donné qu'il est difficile de dresser des plans à long terme qui soient en même temps réalistes, le nouveau document de planification devrait développer le programme de travail à moyen terme de l'ONU sur une durée de quatre ans et non six, comme on le fait actuellement.

25. Le programme de travail à moyen terme devrait être compatible avec les "Perspectives" et s'appuyer sur les directives des organes délibérants de l'Organisation dans chaque secteur d'activités. Les institutions spécialisées et les organes intergouvernementaux régionaux devraient jouer un rôle central dans son élaboration.

26. La méthode actuelle de planification a été mise au point pour les activités économiques et sociales. Les activités de type différent devraient être planifiées selon des méthodes plus adaptées à leur nature propre. Au lieu d'être une simple description d'activités courantes projetées dans l'avenir, la planification des fonctions de service, y compris les services communs d'appui, devrait être orientée vers la gestion et proposer des objectifs quantifiables et des stratégies applicables à des problèmes spécifiques. Par exemple, l'adoption de techniques nouvelles en matière de communications peut et doit être planifiée de façon plus précise. Les activités extrabudgétaires devraient, elles aussi, être prises en considération dans le plan.

27. La présentation des textes explicatifs concernant les programmes devrait se faire au niveau des activités d'une unité administrative, la division par exemple, qui correspond habituellement, dans la structure actuelle du plan à moyen terme, au niveau "programme". L'ordre de priorité, par contre, devrait être établi pour des groupes d'activités et à un niveau inférieur à celui des grands programmes et des programmes.

28. Le programme de travail à moyen terme pourrait soit être adopté pour une période fixe, comme le plan à moyen terme actuel, avec possibilité de révision tous les deux ans, soit être renouvelé tous les deux ans pour deux autres années. Cette dernière méthode impliquerait par exemple que le plan 1996-1999 serait renouvelé au bout de deux ans pour couvrir la période 1998-2001. Cette méthode présente l'avantage de permettre l'examen périodique du programme de travail et de garantir que le budget-programme est toujours fondé sur un plan détaillé et approuvé.

/...

29. Pour établir une corrélation entre le plan général du budget et le budget-programme, il faudrait diviser le programme de travail à moyen terme en deux périodes de deux ans. Les textes explicatifs pour chaque période de deux ans contiendraient des éléments empruntés tant au plan actuel qu'au budget :

- a) Objectifs à atteindre à la fin de chacune des périodes de deux ans;
- b) Textes portant autorisation des travaux;
- c) Description des activités à entreprendre pour atteindre les objectifs de chacune des périodes de deux ans (en moins détaillé pour la deuxième période).

30. Le programme de travail à moyen terme serait donc établi, révisé ou prolongé tous les deux ans et examiné au même moment que le plan général du budget. Ainsi, par exemple, après adoption des "Perspectives" en 1995, un programme de travail à moyen terme pour 1998-2001 serait présenté en 1996 en même temps que le plan général du budget-programme pour 1998-1999. Les activités proposées pour les deux premières années du programme de travail serviraient de base aux propositions budgétaires figurant dans le plan général du budget-programme pour 1998-1999. Il s'ensuivrait que les décisions financières seraient prises en conjonction avec la programmation à moyen terme, ce qui n'est actuellement pas le cas.

C. Budget-programme

31. La nouvelle méthode de planification du programme à moyen terme décrite ci-dessus permettrait soit de maintenir le système actuel de budgets-programmes biennaux, comportant des listes d'activités et de produits, soit d'envisager de présenter des budgets annuels.

32. Même si l'on envisageait des budgets-programmes annuels, il n'en serait pas moins nécessaire de les établir dans le cadre d'une période biennale, puisqu'ils resteraient liés au plan général du budget-programme et au programme de travail à moyen terme. Un budget annuel couvrant la première année d'une période biennale comprendrait alors des estimations indicatives des ressources nécessaires pour l'année suivante, dans les limites du plan général du budget approuvé par l'Assemblée générale.

D. Rapports d'exécution et évaluation

33. Dans le système actuel de planification, de programmation et de budgétisation, on consacre beaucoup plus d'efforts à la production et à l'examen de documents tels que les plans et les budgets, qui sont des projections dans l'avenir, qu'à des documents rétrospectifs tels que les rapports d'exécution et d'évaluation. Ce déséquilibre doit être corrigé.

IV. CONCLUSIONS

34. Si les propositions ci-dessus sont retenues, le cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation serait modifié de la façon exposée à l'annexe I ci-après.

/...

35. L'Assemblée générale voudra peut-être faire des recommandations sur les points suivants :

- a) Le document intitulé "Perspectives"; nature du document et durée de la période couverte;
- b) Le programme de travail à moyen terme; degré de détail; rapport avec le plan général du budget; rapport avec le budget-programme;
- c) Budgets-programmes biennaux ou annuels; relation avec le programme de travail à moyen terme; relation avec le plan général du budget.

36. Sous réserve des décisions que prendra l'Assemblée générale sur les points énumérés ci-dessus, le prototype d'un nouveau mode de présentation du programme de travail à moyen terme serait établi et soumis à l'Assemblée pour examen à sa quarante-neuvième session.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 16 (A/47/16, Partie II), par. 21.

ANNEXE

Chronologie des opérations de planification des programmes,
de budgétisation, de contrôle et d'évaluation

A. Système actuel (plan à moyen terme pour la période 1992-1997)

1. 1993

a) Décision de l'Assemblée générale sur une nouvelle approche de la planification des programmes à partir des recommandations du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB);

b) Approbation du budget-programme pour 1994-1995;

c) Deuxième rapport sur l'exécution du budget de 1992-1993;

d) Evaluation approfondie du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (présenté au CPC, puis au Comité exécutif du HCR); autres rapports sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sur les activités relatives aux droits de l'homme et aux établissements humains.

2. 1994

a) Plan général du budget-programme pour 1996-1997;

b) Révision du plan à moyen terme pour la période 1992-1997;

c) Décision de l'Assemblée générale sur le prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme;

d) Rapport sur l'exécution du budget-programme de 1992-1993 (rapport de contrôle);

e) Premier rapport sur l'exécution du budget de 1994-1995;

f) Evaluation approfondie des activités ayant trait au développement social (présentée au CPC, puis à la Commission du développement social); autres rapports sur le maintien de la paix; sur l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement et sur les questions et politiques de développement (Commission économique pour l'Afrique); rapport biennal sur les conclusions de l'évaluation (CPC et Assemblée générale).

3. 1995

a) Approbation du budget-programme pour 1993-1997;

b) Deuxième rapport sur l'exécution du budget de 1994-1995;

/...

c) Evaluation approfondie des activités de maintien de la paix (présentée au seul CPC, et éventuellement à d'autres organes intergouvernementaux sur décision du CPC); rapports éventuels sur d'autres sujets, sur décision du CPC;

d) Adoption des "Perspectives" pour 1996-2003 ou 1998-2005.

B. Nouveau système possible (en supposant des "Perspectives" sur huit ans, un programme de travail à moyen terme renouvelable de quatre ans et des plans généraux et budgets-programmes biennaux)

1. 1994

a) Décision de l'Assemblée générale sur le prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme;

b) Plan général du budget-programme pour 1996-1997;

c) Rapport sur l'exécution du budget-programme de 1992-1993 (rapport de contrôle);

d) Premier rapport sur l'exécution du budget de 1994-1995;

e) Evaluation approfondie des activités ayant trait au développement social (présentée au CPC, puis à la Commission du développement social); autres rapports sur le maintien de la paix; sur l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement et sur les questions et politiques de développement (Commission économique pour l'Afrique); rapport biennal sur les conclusions de l'évaluation (CPC et Assemblée générale).

2. 1995

a) Adoption des "Perspectives" pour 1998-2005;

b) Approbation du budget-programme pour 1996-1997;

c) Rapport final sur l'exécution du budget-programme de 1994-1995;

d) Evaluation approfondie des activités de maintien de la paix (présentée au CPC seulement, et éventuellement à d'autres organes intergouvernementaux sur décision du CPC); rapports éventuels sur d'autres sujets, sur décision du CPC.

3. 1996

a) Approbation du nouveau programme de travail à moyen terme pour 1998-2001;

b) Plan général du budget-programme pour 1998-1999;

c) Rapport sur l'évaluation du budget-programme de 1994-1995 (rapport de contrôle);

d) Premier rapport sur l'exécution du budget de 1996-1997;

/...

e) Evaluation approfondie sur l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement (présentée au CPC, et éventuellement à d'autres organes intergouvernementaux, sur décision du CPC); rapports éventuels sur d'autres sujets, sur décision du CPC.

4. 1997

- a) Approbation du budget-programme pour 1998-1999;
- b) Rapport final sur l'exécution du budget de 1996-1997;
- c) Rapports d'évaluation sur des sujets à déterminer par le CPC.

5. 1998

- a) Approbation du programme de travail à moyen terme renouvelable pour 2000-2003;
- b) Plan général du budget pour 2000-2001;
- c) Premier rapport sur l'exécution du budget de 1998;
- d) Rapport sur l'exécution du budget-programme de 1996-1997 (rapport de contrôle);
- e) Rapports d'évaluation sur des sujets à déterminer par le CPC; rapport biennal sur les conclusions de l'évaluation (CPC et Assemblée générale).

6. 1999

- a) Approbation du budget-programme pour 2000-2001;
- b) Rapport final sur l'exécution du budget de 1998-1999;
- c) Rapports d'évaluation sur des sujets à déterminer par le CPC.

7. 2000

- a) Approbation du programme de travail à moyen terme renouvelable pour 2002-2005;
- b) Plan général du budget pour 2002-2003;
- c) Premier rapport sur l'exécution du budget de 2000-2001;
- d) Rapport sur l'exécution du budget-programme de 1998-1999 (rapport de contrôle);
- e) Rapports d'évaluation sur des sujets à déterminer par le CPC; rapport biennal sur les conclusions de l'évaluation (CPC et Assemblée générale).
